



**INSCRIPTION
OUVERTE**

**Une unique
opportunité en
Afrique**

→ INSCRIVEZ-VOUS

ECO FINANCE ENTREPRISES

**NOTRE EXPERTISE AU
SERVICE DE L'AFRIQUE**

PLUS DE 5000 CADRES DEJA FORMES
EN AFRIQUE

CAGECFI

**NOUS ASSURONS LA
PERENITE DE VOTRE
INSTITUTION**

ACTEUR MAJEUR DE LA DIGITALISATION
FINANCIERE EN AFRIQUE

**POUR UNE
AFRIQUE
PERFORMANTE**

INSCRIPTION

+221 77 482 79 79 | +228 92 62 04 02 | +228 96 39 86 96

+228 22 26 84 61 | +228 90 12 05 82

→ contact@ecofieafric.com | cagecfi@cagecfi.com

**ECO FINANCE
ENTREPRISES
& CAGECFI**



PRÉSENTENT



PREMIÈRE SESSION
10 AU 13 NOVEMBRE 2021

**Séminaire
international de
renforcement
de capacités**

DEUXIÈME SESSION DU
16 AU 19 FÉVRIER 2022

📍 HOTEL GOLDEN TULIP
COTONOU BENIN

THÈME

**LES GARANTIES DES OPERATIONS
DE CRÉDITS ET LE TRAITEMENT
JURIDIQUE DES CONTENTIEUX**

ANIMATEURS
EXPERTS INTERNATIONAUX

Maître MBODJI

JURISTE D'AFFAIRES, EXPERT EN
CONSEIL JURIDIQUE AU CABINET ECOFIE

Djibril BARRY

EXPERT FINANCIER INTERNATIONAL,
PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CABINET ECOFIE,
EX FONDÉ DE POUVOIRS À LA SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE DE BANQUES AU SÉNÉGAL

☎ +221 77 482 79 79 | +228 92 62 04 02 | +228 96 39 86 96

+228 22 26 84 61 | +228 90 49 45 95

✉ contact@ecofieafric.com

cagecfi@cagecfi.com

cagecfi.com | ecofieafric.com

UNE INITIATIVE DE
eco finance
entreprises & cagecfi

Contexte

Pour bénéficier du financement, les clients des banques et membres des systèmes financiers décentralisés sont souvent obligés de conférer aux institutions de financement des sûretés pour couvrir le risque encouru par ces derniers. Les garanties données aux structures de financement peuvent porter sur le patrimoine du dirigeant ou de son entreprise d'où l'importance de bien connaître les différents types de sûretés et l'étendue de l'engagement du client et de l'institution financière.

Dans la pratique les garanties des crédits sont peu ou mal connues. Il arrive aussi que les opérations de crédit sensées être sécurisées soient fragilisées par des incidents liés aux rapports entre l'institution de microfinance et son sociétaire ou entre la banque et son client. L'essentiel des garanties est réglementé par l'acte uniforme OHADA sur le droit des sûretés mais également par des dispositions réglementaires éparses

OBJECTIFS

Ce séminaire va permettre aux participants :

- de mieux identifier les garanties usuelles en matière de crédits qui sont aussi nombreuses que variées
- d'être mieux outillés pour identifier les garanties adaptées à chaque opération de crédits
- de bien connaître les avantages et les inconvénients liés à chaque type de garantie
- de maîtriser le traitement des contentieux liés à chaque type de garantie

PUBLIC CIBLE

- Les Responsables d'Agences
- Les superviseurs de risques
- Les Gestionnaires de Comptes et Chargés de Clientèles
- Les Analyste et agents de crédits ;
- Les membres des comités de crédits
- Les Responsables et agents du service juridique
- Les Responsables et Agents du Service des Engagements
- Les Responsables et Membres du Service Contentieux
- Les Directeurs juridiques et contentieux des entreprises
- Les Directeurs Généraux et Directeurs financiers
- Les Chefs comptables
- les Auditeurs

DURÉE : 04 JOURS
FRAIS DE PARTICIPATION :
Résidentiel : 1.700.000 FCFA TTC
Non résidentiel : 1.400.000 FCFA TTC
par Participant



- I-2-1 Les hypothèques conventionnelles
- I-2-2 Les hypothèques forcées
 - Les hypothèques légales
 - Les hypothèques judiciaires

→ MODULE II

Les sûretés personnelles

- II-I Le cautionnement
 - II-I-1 Les conditions de formation
 - Forme et preuve
 - Qualité de la caution
 - Pouvoir des signataires
 - La dette cautionnée
 - II-I-2 L'exécution du contrat de cautionnement
 - Obligation d'information de certains événements
 - L'obligation périodique d'information
 - Obligation de constater au préalable la défaillance du débiteur principal
 - A- Les obligations cautionnées
 - II-I-3 Etendue de l'engagement de la caution
 - II-I-4 Les effets d'une révolution du cautionnement
 - II-I-5 Extinction du cautionnement
- II-II Les lettres d'intention et l'aval
 - II-II-1 Caractéristiques des lettres d'intention
 - II-II-2 Valeur juridique des lettres d'intention
 - II-II-3 L'aval

Cannevas

DU SEMINAIRE

→ MODULE I

Les sûretés réelles

- I-1 Les sûretés réelles mobilières
 - I-1-1 Le gage
 - Le gage sur une créance
 - Le gage d'espèces
 - Le gage de marchandises
 - I-1-2 Les nantissements
 - Typologie des nantissements
 - Les règles communes à la constitution du nantissement
 - Les règles spécifiques à chaque nantissement
- I-2 Les sûretés réelles immobilières : Les hypothèques

→ MODULE III

Les garanties indépendantes et les sûretés dérivées du droit des obligations

- III-1 La lettre de garantie
 - III-1-1 La forme
 - III-1-2 Leur extinction
- III-2 Le crédit documentaire
- III-3 Les assurances de crédits
- III-4 Le droit de gage général
- III-5 L'action paulienne
- III-6 L'action oblique
- III-7 Les attestations de domiciliation irrévocable
- III-8 L'escompte

DATE DU SEMINAIRE



PREMIERE SESSION

10 AU 13 NOV 21

DEUXIEME SESSION

16 AU 19 FEV 2021

ECOFIE & CAGECFI

SEMINAIRE INTERNATIONAL DE RENFORCEMENT DE CAPACITES



PLUS D'INFO SUR WWW.ECOFIEAFRIC.COM ET WWW.CAGECFI.COM